

N° 06

Séance du 17 juillet 2020

OBJET :

APPROBATION  
DES COMPTES  
ADMINISTRATIFS  
2019  
DES 25 BUDGETS  
DE LOIRE FOREZ  
AGGLOMÉRATION

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 11 juillet 2020 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le 17 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Alban FONTENILLE, Simone CHRISTIN-LAFOND, Jean-Claude GARDE, Quentin PÂQUET, Pierre-Jean ROCHETTE, Laure CHAZELLE, Fabrice ROLLAND, Claudine COURT, André GAY, Joseph DEVILLE, Hervé BRU, Lyliane BEYNEL, Serge DERORY, Marie-Thérèse GIRY, Alféo GUIOTTO, Valéry GOUTTEFARDE, Pierre GIRAUD, Patrice COUCHAUD, Marc PELARDY, Christiane BRUN-JARRY, Roland BOST, Georges THOMAS, André BARTHELEMY, Michel JASLEIRE, Colette FERRAND, Christian CASSULO, Christophe DESTRAS, Dominique GUILLIN, François FORCHEZ, Jean-Philippe MONTAGNE, Pascal ROCHE, Serge GRANJON, Thierry CHAVAREN, Bernard TRANCHANT, Marie-Gabrielle PFISTER, Patrick ROMESTAING, Alain LIMOUSIN, Roland BONNEFOI, Pierre VERDIER, Daniel DUBOST, Bernard COUTANSON, Christophe BAZILE, Christiane BAYET, Jean-Yves BONNEFOY, Géraldine DERGELET, Jean-Marc DUFIX, Jean-Paul FORESTIER, Olivier GAULIN, Cindy GIARDINA, Martine GRIVILLERS, Cécile MARRIETTE, Gérard VERNET, Martine MATRAT, Stéphanie FAYARD, Denis TAMAIN, Gérard BAROU, Michel ROBIN, Pierre GARBIL, Monique REY, Christelle MASSON, , Patrick LEDIEU, Joël EPINAT, Marc ARCHER, David SARRY, Michelle JOURJON, David BUISSON, Frédéric MILLET, Nicole GIRODON, , Evelyne CHOUVIER, Paul DUCHAMPT, Olivier JOLY, Jean-Pierre BRAT, Jean-Baptiste CHOSSY, René FRANÇON, Flora GAUTIER, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, François MATHEVET, Pascale PELOUX, Carole TAVITIAN, Marcelle DJOUHARA, Stéphane VILLARD, Rambert PALIARD, Jean-Marc DUMAS, Annick BRUNEL, André GACHET, Christian SOULIER, Jean-Maxence DEMONCHY, Frédéric PUGNET, Mickaël MIOMANDRE, Jean-René JOANDEL, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Jean-Marc GRANGE, Julien RONZIER, Yves MARTIN, Sylvie BONNET, Thierry HAREUX, Gérard PEYCELON, Alexandre PALMIER, Yves DUPORT, Jean-Paul TISSOT, Hervé PEYRONNET, Bertrand DAVAL

**Absents remplacés** : Frédérique SERET par Nicolas MEUNIER, Sylvie GENE BRIER par Alain DUMOULIN, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, René AVRIL par Caroline CIVARD, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Hervé BEAL par Josette FOLLEAT

**Pouvoirs** : Joseph DEVILLE à Lyliane BEYNEL, Valérie HALVICK à François FORCHEZ, Thierry MISSONNIER à Quentin PÂQUET, Abderrahim BENTAYEB à Jean-Paul FORESTIER, Pierre CONTRINO à Oliver GAULIN, Catherine DOUBLET à Jean-Yves BONNEFOY, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Rachel MEUNIER-FAVIER à Marc ARCHER, Jean-Luc DAVAL-POMMIER à Bertrand

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-200065886-20200717-2020DEL06\_07017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020



DAVAL, Béatrice DAUPHIN à Oliver JOLY, Gilbert LORENZI à François MATHEVET, Ghyslaine POYET à Flora GAUTIER, Gilles THOMAS à André BARTHELEMY, Eric LARDON à Christophe BAZILE, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Nicole PINEY à Yves MARTIN

**Absents excusés** : Karine GANDREY, Christophe BRETON

**Secrétaire de séance** : Alban FONTENILLE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	110
Nombre de membres suppléés	8
Nombre de pouvoirs :	16
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	126

Vu les articles L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Olivier JOLY, vice-président en charge des finances,

Après s'être fait présenter les comptes administratifs, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'année 2019 du budget général de Loire Forez agglomération et de ses budgets annexes ordures ménagères TEOM, assainissement, transports urbains, ateliers partagés, réseau de chaleur et des budgets annexes des zones économiques de Crémérieux, de Croix Meyssant, de Four à Chaux Sud, de Champbayard, du Generret, des Quarchons, de la Gravoux, des Etangs, de Chantepedrix, de la Combe, de la Maranche, des Montifaux, de la Pra, de Laborie, de Chalmazel, de La Roche, des Chaux, des Plantées et des Forges de la Becque.

- 1) Statuant sur l'exécution des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir approuver les comptes administratifs 2019 du budget général de Loire Forez agglomération et de ses budgets annexes ordures ménagères TEOM, assainissement, transports urbains, ateliers partagés, réseau de chaleur et des budgets annexes des zones économiques de Crémérieux, de Croix Meyssant, de Four à Chaux Sud, de Champbayard, du Generret, des Quarchons, de la Gravoux, des Etangs, de Chantepedrix, de la Combe, de la Maranche, des Montifaux, de la Pra, de Laborie, de Chalmazel, de La Roche, des Chaux, des Plantées et des Forges de la Becque.

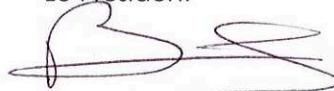
Après en avoir délibéré par 123 voix pour et 2 abstentions (le président ne prend pas part au vote), le conseil communautaire :

- approuve les comptes administratifs 2019 du budget général de Loire Forez agglomération et de ses budgets annexes ordures ménagères TEOM, assainissement, transports urbains, ateliers partagés, réseau de chaleur et des budgets annexes des zones économiques de Crémérieux, de Croix Meyssant, de Four à Chaux Sud, de Champbayard, du Generret, des Quarchons, de la Gravoux, des Etangs, de Chanteperdrix, de la Combe, de la Maranche, des Montifaux, de la Pra, de Laborie, de Chalmazel, de La Roche, des Chaux, des Plantées et des Forges de la Becque.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 17 juillet 2020.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président



Christophe BAZILE

*Le Président,*

- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*

